



Rapport général 2009

Avant-propos du président du conseil d'administration

En 2009, le travail de Frontex a porté principalement sur la consolidation tant en termes de personnel que d'évolution budgétaire. Conformément à son mandat, l'Agence a axé son travail sur de nombreuses activités opérationnelles et en particulier sur les opérations conjointes menées aux frontières terrestres, maritimes et aériennes extérieures des États membres.

Pour le conseil d'administration, l'année 2009 a été l'année du suivi de la première évaluation externe du travail de l'Agence, conformément à l'article 33 du règlement Frontex. Dans la période qui a suivi la présentation du rapport d'évaluation final au mois de février, le conseil d'administration a élaboré, créé et publié des recommandations à l'attention de la Commission européenne, incluant d'éventuels amendements au règlement Frontex, à l'Agence et aux pratiques de travail de cette dernière.

Par la suite, le conseil d'administration a organisé un atelier à Baden, près de Vienne, suivant une suggestion de la Commission européenne. Cet atelier était présidé par la Commission, qui y a invité les États membres à proposer des orientations quant aux éventuels amendements au règlement Frontex. Les contributions faites à Baden ont été incluses dans la proposition du règlement Frontex amendé annoncé pour début 2010. Je souhaite remercier la Commission européenne d'avoir pris l'initiative de cette coopération inédite avec le conseil d'administration de Frontex.

Un autre point fort du travail du conseil d'administration en 2009 a été l'adoption du tout premier plan pluriannuel, qui servira à orienter les activités de l'Agence durant la période 2010-2013. Ce plan fournit à Frontex le cadre de référence pour la planification stratégique au-delà de ses programmes de travail annuels.

Enfin, je souhaite également rappeler que 2009 fut également l'année de la reconduction de certains mandats. Sur proposition de la Commission européenne, le conseil d'administration a décidé de reconduire le mandat du directeur exécutif, Ilkka Laitinen, pour une nouvelle période de cinq ans. Il restera donc à ce poste jusqu'en mai 2015. Le conseil a également réélu Manuel Jarmela Palos au poste de vice-

président et moi-même au poste de président pour une nouvelle période de deux ans, les deux mandats venant ainsi à expiration au printemps 2012.

À cet égard, je remercie tout spécialement les membres du conseil d'administration de leur participation active, ainsi que les membres du conseil d'administration représentant la République tchèque et la Suède pour leurs mises à jour régulières sur les activités présentant un intérêt pour l'Agence au sein du Conseil de l'Union européenne, mais aussi le directeur exécutif, le directeur exécutif adjoint et leurs équipes pour leur soutien exceptionnel aux États membres dans le domaine de la gestion des frontières de l'UE et leurs excellentes coopération et préparation des réunions du conseil d'administration en 2009. Grâce à son souci du service, Frontex est tenue en grande estime par les États membres comme un acteur incontournable au niveau de l'Union européenne.

Robert Strondl

Président

Conseil d'administration de Frontex

Déclaration préliminaire du directeur exécutif

Après quatre années d'expansion rapide, l'année 2009 a représenté pour Frontex une période de consolidation et de regroupement. Le secteur des affaires intérieures de l'Union européenne a été complètement remanié avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne et l'adoption du programme de Stockholm. Ce dernier aura un impact direct sur le travail de toutes les agences de sécurité dans les années à venir, ainsi que sur l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (Frontex).

Pour Frontex, l'année dernière a été le témoin de débats sérieux tant au niveau professionnel que politique. De nombreuses idées ont été proposées en vue d'améliorer les capacités opératoires et l'efficacité de l'Agence, dont certaines ont été intégrées dans le règlement amendé du Conseil prévu pour début 2010 et d'autres ont été présentées lors de propositions de la Commission. Elles pourraient toutes impliquer de nouvelles tâches pour Frontex ou l'extension des activités de cette dernière. Je pense donc que l'année 2009 a été, d'un côté, une année de consolidation mais aussi, d'un autre côté, une année de planification pour l'avenir.

J'aurai le privilège de participer activement au développement de l'Agence, étant donné que le conseil d'administration m'a confié la charge stimulante et à responsabilité de diriger l'Agence pendant les cinq années à venir.

Suite à la demande d'une approche à long terme de la gestion des frontières axée sur la facilitation et l'augmentation de l'efficacité de l'application des mesures de l'Union européenne relatives à la gestion des frontières extérieures, Frontex ouvre la voie à une extension future de la gestion intégrée des frontières. L'Agence a poursuivi l'élaboration de son modèle opérationnel conçu autour de l'analyse de risque et de la gestion des connaissances, la gestion d'opérations conjointes menées aux frontières extérieures des États membres. Le premier plan pluriannuel a été finalisé courant 2009 et inclut la révision de l'approche, des buts et des objectifs de Frontex. La plupart des produits, projets et services de Frontex ont été regroupés dans un ensemble de nouveaux programmes.

L'Agence a amélioré la qualité et le rendement dans tous ses domaines d'activité, mais l'augmentation du budget et des capacités opératoires la plus significative a été observée dans le domaine des activités de retour. Le nombre de vols de retour conjoints cofinancés et réalisés a doublé: de 801 à 1 622 rapatriés et de 15 à 32 opérations conjointes de retour. La quasi-totalité des États membres et des États associés à l'espace Schengen ont participé aux opérations conjointes de retour, dix d'entre eux à titre de pays organisateur et leader.

Afin de pouvoir mettre en place une politique crédible de contrôle aux frontières, il convient d'instaurer les normes les plus strictes et un modèle couvrant l'ensemble des activités: depuis la coopération avec des pays tiers apparentés basée sur des accords de collaboration, jusqu'à la détection et l'interception de personnes approchant des frontières extérieures, en passant par des contrôles aux frontières et des procédures en deuxième ligne, suivis par le rapatriement des personnes qui n'ont pas pu obtenir une protection.

Gardant ces éléments à l'esprit, le personnel de l'Agence poursuivra ses efforts pour aider les autorités frontalières des États membres à travailler ensemble.

Ilkka Laitinen

Directeur général

1.	Introduction	2
1.1	Frontex en général.....	2
1.2	But du rapport.....	4
2.	Développements	5
2.1	Situation aux frontières extérieures de l'UE	5
2.2	Changements au niveau politique.....	7
2.2.1	Politiques de l'UE.....	7
2.2.2	Pays tiers.....	10
2.2.3	Organisations partenaires.....	11
2.3	Changements au niveau de l'Agence	13
2.3.1	Approche à long terme.....	13
2.3.2	Processus de regroupement.....	14
2.3.3	Théâtre d'opérations.....	18
2.3.4	Domaine de recherche.....	21
2.3.5	Assistance administrative	22
3.	Récapitulatif des questions budgétaires.....	23
3.1	Évolutions budgétaires.....	23
3.2	Crédits 2009	23
3.3	Normes de contrôle interne.....	25
3.4	Ressources humaines	25
4.	Réussites	26
4.1	Vigilance	26
4.1.1	Création du réseau d'analyse de risque des Balkans occidentaux.....	26
4.1.2	Le guichet unique Frontex	27
4.2	Action.....	27
4.2.1	Poséidon 2009.....	27
4.2.2	Projet pilote Attica 2009.....	28
4.2.3	Coopération opérationnelle avec les pays tiers	29
4.3	Interopérabilité	30
4.3.1	V-aula	30
4.3.2	Biométrie.....	31
5.	Annexes	33
5.1	Annexe A – Liste des membres du conseil d'administration	33
5.2	Annexe B - Liste des activités opérationnelles en 2009.....	37
5.3	Annexe C – Analyse comparative des opérations conjointes 2009-2008	41
5.3.1	Frontières terrestres.....	41
5.3.2	Frontières aériennes	42
5.3.3	Frontières maritimes.....	43
5.4	Annexe D – Liste des stages de formation organisés en 2009 ..	48
5.5	Annexe E – Crédits 2009 (y compris recettes affectées)	49
5.6	Annexe F - Effectifs	51
5.7	Annexe G – Mouvements du personnel.....	52

1. Introduction

1.1 Frontex en général

L'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne a été créée par le règlement (CE) n° 2007/2004 du Conseil¹

Frontex coordonne la coopération opérationnelle entre les États membres en matière de gestion des frontières extérieures, assiste les États membres concernant la formation des garde-frontières nationaux (y compris dans l'établissement de normes communes de formation), effectue des analyses de risque, suit l'évolution de la recherche dans les domaines présentant de l'intérêt pour le contrôle et la surveillance des frontières extérieures, assiste les États membres dans les situations qui exigent une assistance technique et opérationnelle renforcée aux frontières extérieures et fournit aux États membres l'appui nécessaire pour organiser des opérations de retour conjointes.

Frontex renforce la sécurité aux frontières en assurant la coordination des activités des États membres lors de la mise en œuvre des mesures communautaires en matière de gestion des frontières extérieures.

Le règlement (CE) n° 2007/2004 prévoit parmi les objectifs de Frontex qu'elle rende *«plus facile et plus efficace l'application des dispositions communautaires existantes et futures en matière de gestion des frontières extérieures»*.

Frontex mène à bien cette tâche en assurant la coordination des actions des États membres lors de la mise en œuvre de ces dispositions, contribuant ainsi à l'efficacité, à la qualité et à l'uniformité du contrôle des personnes et de la surveillance des frontières extérieures des États membres.

¹ Règlement (CE) n° 2007/2004 du Conseil du 26 octobre 2004 portant création d'une Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne, L 349/1 (règlement Frontex)

La vision de Frontex est d'être la pierre angulaire du concept européen de gestion intégrée des frontières. Elle encourage le niveau le plus élevé de professionnalisme, d'interopérabilité, d'intégrité et de respect mutuel des parties prenantes concernées.

Pour réaliser cette vision des choses, Frontex se donne quatre objectifs conformément à l'énoncé de sa mission et à ses valeurs:

Vigilance

Frontex se donne pour objectif de dresser des tableaux de la situation basés sur des renseignements et d'analyser la situation pour évaluer les changements, les risques et les dangers susceptibles d'avoir un impact sur la sécurité des frontières extérieures de l'UE; l'Agence suit en outre les progrès des technologies et solutions permettant de renforcer la sécurité frontalière; cela lui permet d'élaborer des initiatives et de mettre en œuvre des activités opérationnelles et un soutien technique au niveau européen afin de promouvoir le trafic transfrontalier légitime.

Action

Frontex se donne en outre pour objectif de jouer un rôle clé dans la mise en œuvre du concept européen de gestion intégrée des frontières, en particulier dans le domaine des mesures de contrôle aux frontières, en lançant des activités conjointes et en coordonnant des mesures de sécurité opérationnelles régulières frontalières au niveau européen avec la plus grande efficacité, tout en étant par ailleurs aussi prête à soutenir efficacement les États membres dans la gestion des situations d'urgence et à assurer la sécurité aux frontières extérieures de l'UE également dans des cas exceptionnels.

Interopérabilité

La gestion efficace des frontières extérieures nécessite une interopérabilité au niveau national, européen et international. Frontex se donne pour but de devenir l'acteur central dans la promotion de l'harmonisation des doctrines, des besoins, des procédures administratives et opérationnelles et des solutions techniques qui soutiennent une gestion efficace des frontières extérieures de l'UE.

Performance

Frontex s'efforce de produire des résultats qui soient à la hauteur des attentes reflétées dans les programmes de travail par une efficacité accrue dans l'utilisation des ressources, l'amélioration des processus de travail et la réalisation d'objectifs définis.

Frontex compte l'humanité, l'ouverture dans la communication, le professionnalisme, le travail d'équipe et la fiabilité parmi les **valeurs** adoptées, partagées, vécues et mises en œuvre par chacun des membres du personnel et respectées par ses partenaires. Ces cinq valeurs seront à la base des activités de Frontex à tous les niveaux.

Le plein respect des droits fondamentaux est un choix stratégique et inéluctable de Frontex. Ce choix sera démontré par les valeurs implicites de l'Agence dans toutes ses activités opérationnelles et administratives et dans le renforcement des capacités des États membres.

1.2 But du rapport

Le rapport général de Frontex s'adresse principalement au grand public. À cet égard, sa structure a donc été légèrement modifiée et par comparaison au rapport général de 2008, il est moins détaillé et plus général, ce qui convient mieux à ce public.

L'édition 2009 prend comme référence le programme de travail 2009, mais ne rend pas compte de la mise en œuvre de chacun des objectifs fixés. Elle donne au lecteur un aperçu global des activités menées en 2009, soulignant en outre des activités opérationnelles et des réussites particulières. Ces informations sont complétées par des renseignements d'ordre financier génériques et faciles à comprendre.

Bien que le règlement Frontex prévoie l'intégration d'une analyse comparative détaillée des activités opérationnelles exécutées durant l'année couverte par le rapport général, il faut reconnaître que le système d'évaluation actuel ne permet ni de comparer ni d'analyser toutes les informations recueillies. Cependant, le rapport de cette année permet au lecteur de ce faire, c'est-à-dire de trouver un résultat de la

première tentative de comparaison des activités opérationnelles exécutées en 2008 et 2009.

La principale difficulté consiste non pas en l'évaluation d'activités distinctes exécutées régulièrement et obligatoirement, mais en leur comparaison et l'établissement d'hypothèses basées sur ces informations. Par conséquent, la mise en place d'un système standardisé visant à estimer et à évaluer les activités opérationnelles a été intégrée aux priorités pour 2009. L'élaboration de ce système a démarré en 2009 et sera poursuivie en 2010. Les informations recueillies en 2009 serviront de base et de point de référence pour l'estimation et l'évaluation des activités opérationnelles dans les années à venir.

2. Développements

2.1 Situation aux frontières extérieures de l'UE

En 2009, les États membres et les États associés à l'espace Schengen ont signalé 106 200 détections de franchissements irréguliers des frontières extérieures de l'UE. Ce chiffre représente une diminution d'environ 33 % par rapport à 2008, tant au niveau des frontières maritimes (-23 %) que des frontières terrestres (-43 %).

Les accords de collaboration bilatéraux avec des pays de départ tiers, tels que la Libye en ce qui concerne les voies de la Méditerranée centrale et du Sénégal et la Mauritanie pour les voies de l'Afrique de l'Ouest ont connu un grand succès dans la réduction du nombre d'immigrés venant d'Afrique. Ces accords ont été conclus à un moment où la crise économique faisait diminuer les demandes de main d'œuvre au sein de l'Union européenne. Cette synchronisation explique peut-être pourquoi aucun déplacement n'a encore été signalé à partir des voies de la Méditerranée centrale et de l'Afrique de l'Ouest vers d'autres voies d'immigration irrégulière.

Étant donné que les détections ont diminué en Italie et en Espagne, le nombre de détections de franchissements irréguliers aux frontières a augmenté de 50 % à 75 % pour le total de l'Union européenne. En 2009, les sections de frontière terrestre entre la Grèce et l'Albanie et l'Ancienne République yougoslave de Macédoine ont

représenté la part la plus importante (34 %) du total européen, suivies de la mer Égée (21 %). En dehors de la Grèce, le nombre de détections a été bien plus bas, pour ne représenter que 10 % du total de l'Union européenne.

Par rapport à 2008, le nombre de refus d'entrée est resté assez stable en 2009. La moitié des refus se sont produits aux frontières aériennes (49 %) et l'autre moitié aux frontières terrestres (47 %). Très peu de refus d'entrée ont été signalés aux frontières maritimes, en raison du faible nombre relatif de passagers.

On a pu noter deux tendances: 1) une diminution continue du nombre de refus d'entrée aux frontières aériennes en raison des réductions généralisées de trafic aérien et 2) une augmentation nette du nombre de refus aux frontières terrestres en août 2009, s'expliquant par le grand nombre de refus d'entrée aux frontières terrestres entre la Pologne et le Bélarus et entre la Slovénie et la Croatie. En Pologne, les refus ont concerné des ressortissants géorgiens qui ont par la suite demandé une protection internationale, pour disparaître des centres et résider de manière irrégulière dans l'Union européenne. En Slovénie, les refus ont concerné des travailleurs immigrés des Balkans occidentaux en route vers l'Italie.

Le nombre de demandes de protection internationale en 2009 est resté relativement stable par rapport à 2008 (-2 %) et a représenté environ la moitié du pic annuel de 2001-2002 (420 000) et environ le tiers du pic lors de la guerre en Bosnie-Herzégovine en 1992.

Il est possible que les autorités de contrôle des frontières auront à faire face à un nombre croissant de demandes de protection internationale, dont peu auront des chances d'aboutir du fait que les demandeurs se seront évaporés des centres ou que les autorités trouveront les demandes infondées. Un grand volume de demandes viendra mettre à rude épreuve les autorités de contrôle des frontières et entravera l'aboutissement rapide des demandes de protection pour les ressortissants tiers dont les demandes sont légitimes.

La tendance la plus évidente en ce qui concerne les détections de séjours irréguliers est la diminution du nombre de détections de ressortissants iraqiens, érythréens, marocains et indiens aux frontières des États membres. En revanche, le nombre de

ressortissants afghans détectés a augmenté (dont la plupart sont arrivés en Grèce), ainsi que celui des vietnamiens.

La moitié pratiquement des victimes de la traite identifiées en 2009 étaient des ressortissants de l'Union européenne et parmi ceux-là, la plupart étaient des ressortissants des nouveaux États membres détectés dans les anciens États membres. L'exploitation sexuelle était le principal objectif de la traite des êtres humains, surtout dans le cas des femmes et des mineurs. Une partie importante des auteurs soupçonnés de traite des êtres humains étaient des ressortissants de l'Union européenne.

2.2 Changements au niveau politique

2.2.1 Politiques de l'UE

L'année 2009 a été le témoin de la pose de deux nouveaux jalons qui influenceront le travail futur de Frontex: l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne le 1^{er} décembre 2009 et l'adoption du programme de Stockholm les 10 et 11 décembre 2009. Ces documents sont liés l'un à l'autre et définissent les changements escomptés dans les structures de gouvernance de l'Union européenne. Le contexte institutionnel revu facilitera l'application des changements de la politique européenne de gestion des frontières, mais celle-ci dépendra en fin de compte de la volonté des décideurs. Frontex devra ainsi peut-être faire face à des changements importants dans les années à venir, conséquence des idées politiques et des appels à l'action inscrits dans les documents cités ci-dessus.

Selon l'article 77 du traité de fonctionnement de l'Union européenne (TFEU)², l'Union développe une politique visant «à mettre en place progressivement un système intégré de gestion des frontières extérieures»³. Le concept de gestion intégrée des frontières a plusieurs significations différentes et comprend divers éléments, qui ont été brièvement décrits pour la première fois dans les conclusions du Conseil «Justice

² JO C 115 du 9.5.2008, p. 75.

³ JO C 115 du 9.5.2008, p. 76

et affaires intérieures» des 4 et 5 décembre 2006⁴. Ainsi, la gestion intégrée des frontières englobe le contrôle des frontières, le modèle de contrôle d'accès à quatre niveaux, la coopération entre agences et la coordination au niveau national et transnational. Frontex sera au cœur de la mise en œuvre de cet article. La Commission européenne a déjà indiqué la voie à Frontex au moyen d'une série de communications abordant les sujets suivants:

- Renforcement de la gestion aux frontières maritimes méridionales de l'Union européenne⁵;
- Rapport sur l'évaluation et le développement futur de l'agence FRONTEX⁶;
- Préparation des étapes suivantes de la gestion des frontières dans l'Union européenne⁷;
- Examen de la création d'un système européen de surveillance des frontières (EUROSUR)⁸.

Le programme de Stockholm, ainsi que le Pacte européen sur l'immigration et l'asile⁹ ainsi que les communications susmentionnées de la Commission, forment le socle pour le règlement Frontex révisé visant à améliorer les capacités opératoires et l'efficacité de l'Agence.

En 2009, les résultats de l'évaluation externe¹⁰ ont été communiqués au conseil d'administration de Frontex. L'application des recommandations faite par le

4 Conseil de l'Union européenne, Justice et affaires intérieures, 2768ème réunion du Conseil, Bruxelles, 4 et 5 décembre, communiqué de presse, 15801/06.

5 COM(2006) 733 final, 30.11.2006.

6 COM(2008) 67 final, 13.02.2008.

7 COM(2008) 69 final, 13.02.2008.

8 COM(2008) 68 final, 13.02.2008.

9 13189/08 ASIM 68, 24.9.2008

¹⁰ voir: Art. 33 du règlement Frontex (CE) n° 2007/2004.

consortium a débuté en 2009, étant donné que certaines d'entre elles concernaient des questions opérationnelles et structurelles qui pouvaient être résolues sans modifier le cadre juridique. Cependant, l'évaluation a décelé des faiblesses dans le cadre institutionnel qui ne peuvent pas être corrigées sans modifier le règlement fondateur. Le conseil d'administration, en collaboration étroite avec la Commission, a évalué les recommandations, en vue de transmettre la proposition au Conseil et au Parlement européen.

En sus de l'amendement du règlement du Conseil pour Frontex prévu pour début 2010, deux autres propositions de la Commission ont été déposées en 2009, susceptibles de créer des nouvelles tâches pour Frontex ou d'étendre la portée de ses activités, à savoir: la proposition d'une décision du Conseil relative à la création d'un mécanisme d'évaluation pour effectuer le suivi de l'application de l'acquis de Schengen¹¹ et la proposition d'amendement du règlement du Conseil pour la création d'un réseau d'officiers de liaison «Immigration»¹².

Enfin, Frontex est appelée à réexaminer ses propres rôles et structures¹³ afin d'être en mesure de relever avec succès les défis à venir de la gestion intégrée des frontières. Ainsi, tout en maintenant le siège à Varsovie, il est possible que le renforcement du rôle et du mandat de Frontex dans un avenir proche entraîne la régionalisation de l'Agence. Cette idée a été relevée dans plusieurs déclarations politiques et dans les conclusions du Conseil et a été réitérée par le programme de Stockholm¹⁴. Des bureaux opérationnels dans les régions qui subissent une pression migratoire accrue pourraient ainsi satisfaire aux besoins des États membres européens et améliorer leur efficacité et leur efficacité, ce qui ajoutera de la valeur aux opérations conjointes de Frontex.

¹¹ COM(2009) 105 final, 4.3.2009.

¹² COM(2009) 322 final, 9.7.2009.

¹³ Voir sur ce point: article 16 du règlement Frontex (CE) n° 2007/2004.

¹⁴ The Stockholm Programme – An open and secure Europe serving and protecting the citizens, document du Conseil de l'Union européenne 17024/09, JAI 896, Bruxelles, 2 décembre 2009, p. 55.

2.2.2 Pays tiers

La coopération avec les pays tiers s'est avérée être l'élément critique de la mise en œuvre de la gestion intégrée des frontières. Aujourd'hui, pour la gestion des frontières, il s'agit de partager des informations et de prendre des mesures communes au niveau national et international. L'opération conjointe coordonnée par Frontex la mieux réussie est Héra. Cette réussite est principalement due à la coopération étroite avec les pays de l'Afrique de l'Ouest.

Dans le domaine des relations extérieures avec les pays tiers et après adoption par son conseil d'administration, Frontex a conclu sept accords de travail en 2009. Cinq d'entre eux concernent la mise en place d'une coopération opérationnelle et technique avec les autorités compétentes des pays des Balkans occidentaux, un autre a été conclu avec le département de la sécurité intérieure des États-Unis d'Amérique et le dernier avec le comité national des frontières de Bélarus. Ce dernier accord apparaît important car il a permis de combler une lacune en termes de coopération opérationnelle mise en place par l'Agence avec les pays voisins de l'Est.

Tout au long de l'année 2009, le processus de mise en œuvre des accords de travail a permis à Frontex une intégration accrue des autorités correspondantes des pays tiers au sein des activités de l'Agence, en particulier dans les domaines de l'échange d'informations et de l'analyse de risque avec les Balkans occidentaux et les pays voisins de l'Est, ainsi que dans celui de la formation et de l'intégration des garde-frontières des partenaires des pays tiers au sein des opérations conjointes coordonnées par Frontex. Des efforts accrus ont également été accomplis afin de créer des plans de coopération détaillés avec des pays tiers partenaires ciblés, pour améliorer la coopération avec des missions de l'UE basées dans des pays tiers et avec les départements de coopération internationale correspondants des États membres. L'implication dans les opérations conjointes étant la forme la plus avancée de la coopération d'après Frontex, elle a été étendue aux nouveaux pays partenaires, à savoir l'Albanie, la Croatie, la Russie et la Serbie.

En 2009, des progrès considérables ont été faits dans le développement de la coopération opérationnelle avec les autorités compétentes de la Turquie. Suite à

l'invitation de Frontex, les autorités turques ont nommé un premier contact pour les questions de coordination liées à Frontex. Le concept évoluera à l'avenir, afin de satisfaire les besoins opérationnels. Fin 2009, le texte révisé de l'ébauche d'accord de travail a été adopté par les deux parties et soumis à des consultations supplémentaires correspondantes, processus qui devrait permettre de soumettre un texte final au conseil d'administration en 2010, en vue de son adoption.

En 2009, Frontex a poursuivi ses démarches de coopération opérationnelle et technique auprès des pays tiers méditerranéens voisins, ainsi qu'avec des pays d'origine clé. Lorsque les autorités compétentes d'un pays ciblé indiquent qu'elles ne sont pas prêtes ou qu'elles ne souhaitent pas conclure un accord de travail avec Frontex, d'autres moyens *ad hoc* sont recherchés pour s'accorder sur des aménagements de coopération opérationnelle. La recherche en vue de développer la coopération opérationnelle structurée avec des pays méditerranéens voisins constituera la plus grande priorité pour 2010.

2.2.3 Organisations partenaires

En 2009, Frontex a poursuivi l'extension de son réseau d'organisations partenaires, d'agences de l'UE et d'organisations internationales, tout en consolidant la coopération avec les partenaires existants. La coopération avec les agences de la JAI (justice et affaires intérieures) s'est encore focalisée sur Europol, principal partenaire de Frontex dans le domaine de la sécurité. En octobre 2009, les deux entités ont adopté un plan de coopération qui devrait renforcer leur partenariat dans le domaine opérationnel, ainsi que dans des nouveaux domaines, tels que les TIC, la sécurité, les relations extérieures ou l'échange de personnel.

Le réseau des agences européennes de la JAI¹⁵, dans le cadre duquel des partenaires autres que Frontex et Europol, tels que le CEPOL ou Eurojust, se réunissent régulièrement afin de discuter de sujets d'intérêt commun, a continué à représenter une plateforme utile pour les partenaires de la JAI en vue d'échanger des informations et de définir des approches communes. En mai 2009, Frontex a

¹⁵ JAI: Justice et affaires intérieures.

également signé un accord de travail avec Interpol. Toutefois, le plein potentiel de la coopération n'a pas encore été exploité.

Dans le domaine de l'émigration, Frontex s'est engagée à appliquer le plan de coopération signé avec l'OIM en février 2009. Cette coopération est axée sur un soutien ponctuel apporté par Frontex et l'OIM réciproquement aux projets de l'autre, dans des secteurs tels que la santé dans le domaine de l'émigration, la traite ou le renforcement des capacités dans les pays en voie de développement. La coopération avec l'ICMPD a encore été axée sur le projet MTM/i-Map, tandis que dans le cas du DCAF, d'un commun accord, la coopération consiste en un soutien réciproque des activités respectives dans la région des Balkans occidentaux.

En 2009, le HCR était toujours un partenaire important se concentrant sur des activités de renforcement des capacités en vue de doter Frontex, les États membres de l'UE et des pays tiers de systèmes de gestion des frontières axés sur la protection. Frontex et l'Agence européenne des droits fondamentaux (FRA) ont également exploré des domaines d'intérêt commun et se sont accordées sur la contribution importante que peut apporter la FRA pour la mise en place pour Frontex des meilleures pratiques dans les domaines des droits fondamentaux.

Dans le domaine maritime, la coopération entre l'Agence européenne pour la sécurité maritime (EMSA) et Frontex a été étendue à l'Agence communautaire pour le contrôle des pêches (CFCA), résultant en un accord tripartite. En sus du groupe de travail technique conjoint axé sur la surveillance maritime, elles ont également convenu de mettre en place un groupe de travail technique conjoint composé des représentants des trois agences maritimes, afin d'explorer l'éventuelle utilisation commune des moyens et des meilleures pratiques pour l'acquisition d'équipements.

En matière de recherche, les principaux partenaires sont toujours le Centre commun de recherche, qui continue à soutenir Frontex dans les projets et les études dans les domaines de la surveillance des frontières maritimes, des systèmes de contrôle des frontières et la surveillance des médias/situations, ainsi que la DG ENTR, qui profite

du soutien et du conseil de Frontex dans le cadre de plusieurs projets de recherche concernant la gestion des frontières, hormis la contribution à l'ESRIF¹⁶.

2.3 Changements au niveau de l'Agence

2.3.1 Approche à long terme

Les conclusions du Conseil adoptées les 5 et 6 juin 2008, le Pacte européen sur l'immigration et l'asile et le rapport du Parlement européen sur l'évaluation et le développement futur de l'agence FRONTEX et du système européen de surveillance des frontières (EUROSUR) ont établi une demande d'approche à moyen ou long terme de la gestion des frontières axée sur la facilitation et l'augmentation de l'efficacité de l'application des mesures européennes existantes et futures liées à la gestion des frontières extérieures.

En accord avec ce changement de cap, Frontex a poursuivi l'élaboration de son modèle opérationnel conçu autour de l'analyse de risque et de la gestion des connaissances, la gestion d'opérations conjointes menées aux frontières extérieures des États membres et la création et le maintien des capacités à l'intérieur et à l'extérieur de Frontex.

Il est devenu clair que cela est possible avec une planification pluriannuelle prudente soutenue par la mesure des performances, pour démontrer que les ressources sont utilisées avec efficacité, étant donné que l'impact et la valeur ajoutée de la plupart des activités décrites ne peuvent pas se matérialiser à court terme. Le premier plan pluriannuel a été finalisé courant 2009 et inclut la révision de l'approche, des buts et des objectifs de Frontex.

Les éléments centraux du modèle opérationnel de Frontex ne peuvent pas être fournis sans facteurs facilitateurs. L'équilibre de cette relation entre éléments centraux et facteurs facilitateurs est maintenu par l'Agence et ses partenaires.

Les facteurs facilitateurs suivants ont été identifiés pour Frontex:

¹⁶ ESRIF: Forum européen pour la recherche et l'innovation en matière de sécurité (*European Security Research and Innovation Forum*).

- interrelation entre les autorités de contrôle des frontières des États membres et approfondissement du concept de gestion intégrée des frontières,
- amélioration de la coopération entre agences,
- adaptation de la structure organisationnelle de Frontex aux besoins opérationnels,
- maintien de la réputation de l'Agence,
- protection de la culture d'entreprise et
- fourniture de ressources humaines et financières, ainsi que de moyens suffisants.

Pour les années couvertes par le programme pluriannuel MAP 2010-2013, Frontex donnera la priorité à la réalisation de ses principales activités, tout en surveillant les évolutions dans le domaine de la gestion des frontières et de la sécurité intérieure au niveau de l'UE.

2.3.2 Processus de regroupement

La majorité des produits, des projets et des services de Frontex ont été regroupés dans un ensemble de nouveaux **programmes**. Frontex définit un programme comme un système de projets ou de services (y compris la fourniture de produits uniques) prévu pour satisfaire un besoin public. Étant donné que les programmes sont prévus à moyen ou long terme, il est possible, au besoin, de réaménager les activités opérationnelles au sein des programmes.

Les programmes peuvent prendre des formes différentes et avoir des finalités diverses. Ils peuvent utiliser une approche géographique ou par sujets. Ils peuvent impliquer **14** partenaires internes et externes de Frontex, en fonction de la portée. Les programmes mis en place par l'Agence l'année dernière sont les suivants: Propositions, Contrôles aux frontières, Surveillance des frontières, Réseau européen de patrouilles, Points focaux, Intellops et Poséidon.

Dans le domaine opérationnel, les programmes visent à créer des structures organisationnelles et opérationnelles permanentes au sein des États membres, qui fournissent des plateformes permettant d'améliorer la gestion des frontières au niveau national et pour la mise en œuvre des activités coordonnées de Frontex, le cas échéant. Une structure de programme permet à Frontex de fournir une capacité de réaction adéquate et opportune pour satisfaire les besoins opérationnels des États membres.

L'approche des programmes intégrera toutes les activités coordonnées par Frontex aux frontières extérieures et reflétera donc la mise en œuvre du concept européen de la gestion intégrée des frontières. La coopération avec des pays tiers apparentés fondée sur des accords de travail, la détection et l'interception de personnes approchant des frontières extérieures, des contrôles aux frontières et des procédures en deuxième ligne suivis par des questions liées au retour et enfin, le rapatriement des personnes qui n'ont pas pu obtenir une protection.

Ceci a été possible en 2009 grâce à la bonne coopération au sein de l'Agence et avec les États membres et au recours aux garde-frontières pour des entrevues et recueillir des informations, au soutien des investigations nationales, ainsi qu'aux interprètes et médiateurs culturels pour le processus d'identification. Un engagement accru des États membres a pu être observé dans tous les secteurs opérationnels. L'année 2009 a été meilleure en termes du nombre d'experts détachés aux opérations conjointes, du nombre d'heures opérationnelles œuvrées et de la quantité d'équipements de contrôle déployée aux frontières. Cependant, l'expérience de l'année dernière dans le secteur maritime montre que la majorité des fonds (plus de 50 %) sont transférés aux États membres d'accueil. Cette observation permet de conclure que la contribution de l'UE reste limitée dans ce domaine.

Cependant, une utilisation souple du budget et un déploiement flexible des moyens pour une réponse concentrée sur les besoins opérationnels, combinés à l'aide des États membres pour la création de plateformes et de structures de coordination ont démontré qu'ils étaient des éléments utiles des programmes de Frontex.

Programme EPN

Axé sur les activités visant à créer des centres nationaux de coordination en tant qu'élément clé du Réseau européen de patrouilles, en parallèle avec la mise en œuvre efficace d'opérations conjointes créées sur mesure.

Programme Poséidon

Regroupe les activités de contrôle des frontières aux frontières terrestres et maritimes du Sud-est. Introduction d'un projet pilote axé sur le renforcement en Grèce des capacités de retour. Approche régionale globale et souple pour le soutien à la création de l'EPN en tant qu'élément de coordination nationale indispensable.

Programme Points focaux (y compris Pulsar)

Soutien à la création de plateformes de coordination régionales et locales. Pulsar: regroupement et simplification des activités opérationnelles aux frontières aériennes. Application de solutions souples basées sur l'analyse des risques pour traiter efficacement le phénomène de l'immigration irrégulière.

Programme Intellops

Amélioration de la collecte d'informations et donc de la qualité du soutien analytique pour les activités opérationnelles et les produits d'analyse de risque de Frontex. Le programme se base sur la coordination au sein de et entre les divisions, y compris les trois divisions des unités des opérations, ainsi que d'autres divisions de Frontex.

Programme Propositions

Approche globale par rapport aux projets des TIC, s'intéressant aux zones de chevauchement et aux infrastructures communes. Le programme définit les normes de sécurité communes pour les TIC, une modélisation des données commune, ainsi que la gestion des connaissances et de l'identité.

Programme Intellops

Amélioration de la collecte d'informations et donc de la qualité du soutien analytique pour les activités opérationnelles et les produits d'analyse de risque de Frontex. Le programme se base sur la coordination au sein de et entre les divisions, y compris les trois divisions des unités des opérations, ainsi que d'autres divisions de Frontex.

Programme de développement des contrôles aux frontières

Couvre les activités qui soutiennent les États membres pour renforcer les capacités pour les contrôles aux frontières. Il couvre l'analyse des besoins et des études sur la biométrie, les technologies de détection et les visions pour l'avenir des contrôles aux frontières. L'un des principaux objectifs est de favoriser l'interopérabilité par une harmonisation des besoins et le développement d'exigences minimales.

Programme de développement de la surveillance des frontières

Couvre les activités qui soutiennent les États membres pour renforcer les capacités pour la surveillance des frontières. Il couvre l'analyse des besoins et des études sur la surveillance et les communications. Son principal intérêt est le soutien au développement d'EUROSUR. L'un des principaux objectifs est de favoriser l'interopérabilité par le biais d'une harmonisation des besoins et du développement de normes.

2.3.3 Théâtre d'opérations

La mise en œuvre complète d'une nouvelle structure organisationnelle, créée en 2008, a permis d'améliorer l'efficacité et le déroulement du travail de la division des opérations (OPD), par le biais d'une meilleure distinction des domaines d'activité entre les trois unités: centre de situation Frontex (FSC), unité d'analyse des risques (RAU) et unité des opérations conjointes (JOU).

La mission de ces unités se rapporte au cycle opérationnel¹⁷, ce qui facilite la coopération interne et permet donc une clarification et une concentration des principaux domaines d'activité de chaque unité.

En 2009, le FSC a commencé à appliquer ses objectifs: surveillance de la situation, surveillance des médias, échange d'informations et soutien à la gestion de crise/d'urgence. Aujourd'hui, le FSC est en mesure de fournir un soutien opérationnel 7 jours sur 7, ainsi qu'une surveillance de la situation quasiment en temps réel. L'objectif à moyen terme est de proposer un service 24h/24 et 7j/7, qui fait office de principale interface de communication.

En 2009, Frontex a continué à fournir ses produits d'analyse des risques opérationnels et stratégiques réguliers, tout en améliorant la collecte des données opérationnelles et les synthèses analytiques existantes. La portée de l'analyse des données a été étendue à des domaines tels que la **traite des êtres humains**.

Étant donné l'évolution du système européen de surveillance des frontières (EUROSUR), le développement de la capacité analytique des données géoréférencées est défini comme prioritaire et sera mis en œuvre par le biais de l'acquisition des données correspondantes et de l'extension des outils analytiques SIG¹⁸ correspondants.

¹⁷ Cycle opérationnel: promotion de la représentation de la situation - évaluation du risque - base pour les initiatives opérationnelles - la mise en œuvre des opérations conjointes, extension de la sensibilisation à la situation et renseignements.

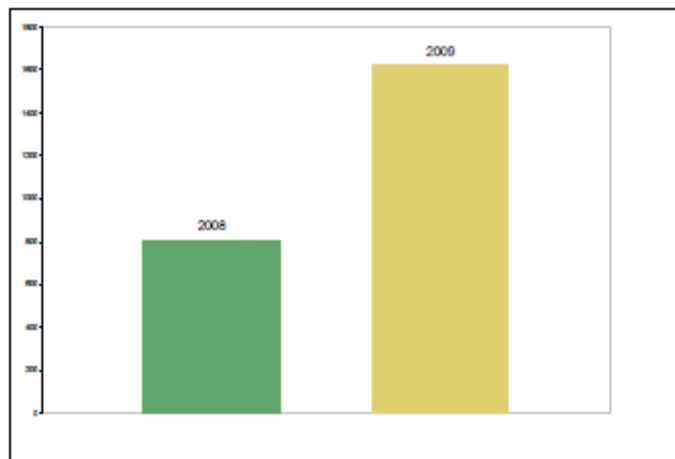
¹⁸ SIG: système d'information géographique.

Un effort considérable a été fourni pour atteindre certains des objectifs à long terme de 2009, ainsi que pour satisfaire les attentes en termes de qualité. Cela a été possible grâce, entre autres, à l'extension du réseau d'experts en analyse aux autorités de sécurité aux frontières des pays voisins des Balkans occidentaux et des pays de l'Europe de l'Est.

La mise en œuvre d'une structure de programme a été suivie par un changement au niveau de la gestion opérationnelle. Toutes les procédures financières et opérationnelles ont été harmonisées, afin de permettre l'intégration des procédures internes dans celles des États membres. Cette harmonisation a permis d'augmenter le déploiement des ressources des États membres et une meilleure utilisation du budget. Le processus d'harmonisation se poursuivra en 2010, par le biais de la création d'indicateurs fiables pour l'évaluation d'activités et l'amélioration de la gestion des opérations conjointes.

Une coopération plus étroite avec les pays tiers et les organisations internationales a également été à l'origine de la dynamisation de la performance opérationnelle en 2009. De même, des efforts accrus ont été consentis pour créer des plans de coopération détaillés avec des pays tiers partenaires cibles, des missions de l'UE basées dans des pays tiers et les organisations internationales. Ce travail a permis l'intégration des partenaires de Frontex dans des activités opérationnelles et de formation.

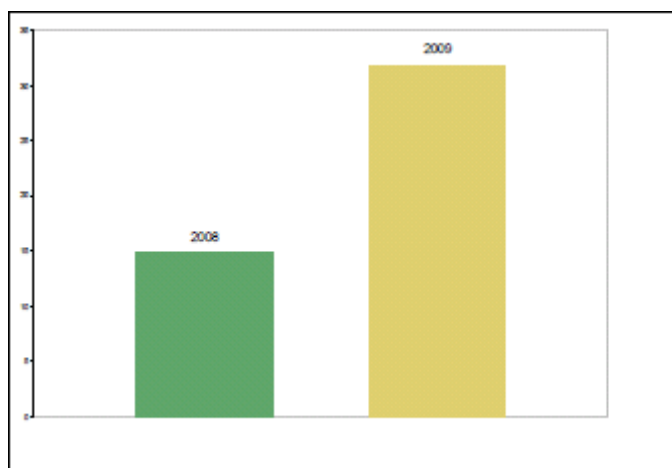
L'augmentation du budget et des capacités opératoires la plus significative a été observée dans le domaine des activités de retour. Le nombre de vols de retour conjoints cofinancés et effectués a doublé et est passé de 801 à 1 622 rapatriés et de 15 à 32 opérations conjointes de retour.



Nombre de rapatriés dans les vols de retour conjoints coordonnés par Frontex (2008 à 2009).

La quasi-totalité des États membres et des États associés à l'espace Schengen ont participé aux opérations conjointes de retour, dix d'entre eux à titre de pays organisateur et *leader*.

Le groupe de pays principaux possédant une expérience dans l'organisation d'opérations de retour et Frontex se sont réunis régulièrement pour identifier les besoins et les possibilités d'organisation d'opérations de retour conjointes, ainsi que pour discuter des questions opérationnelles. Cette activité s'est avérée être un mécanisme utile pour la coordination d'opérations de retour et sera poursuivie dans les années à venir.



Nombre d'opérations de retour conjointes (2008 à 2009).

L'aide de Frontex dans le domaine des activités de retour a même été au-delà: un projet pilote «Attica 2009» a été lancé au cours du quatrième trimestre 2009, en Grèce, pour le renforcement des capacités de retour. Ces activités de renforcement des capacités ont été améliorées par une actualisation d'un document intitulé «Meilleures pratiques pour l'expulsion par avion de ressortissants de pays tiers séjournant de manière irrégulière dans les États membres». Frontex, en collaboration avec la Commission, l'Agence européenne des droits fondamentaux et les États membres, a préparé un nouveau chapitre «Contrôle du retour forcé». Le but est de sommer les États membres et les États associés à l'espace Schengen organisant des opérations de retour conjointes de placer des inspecteurs à bord des vols coordonnés par Frontex, même si l'échéance de la transposition de la directive 2008/115/CE ¹⁹ n'interviendra qu'au mois de décembre 2010. La présence d'inspecteurs devrait rendre le processus de retour plus transparent et améliorer le respect des droits fondamentaux et de la dignité.

2.3.4 Domaine de recherche

Frontex a joué un rôle actif dans la formation de la recherche de l'UE dans le domaine de la sécurité aux frontières et ce, grâce à une étroite collaboration avec la Commission (DG JLS et DG ENTR). Un exemple en est la participation au Forum européen pour la recherche et l'innovation en matière de sécurité (ESRIF), qui regroupait environ 60 experts européens qui ont établi un calendrier à long terme pour la recherche européenne sur la sécurité.

Le rapport final (disponible sur le site Internet www.esrif.eu) comporte un chapitre sur la sécurité aux frontières.

Un autre exemple concerne les contrôles automatisés aux frontières. Les contrôles automatisés aux frontières sont déjà opérationnels dans certains aéroports

¹⁹ Directive 2008/115/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relative aux normes et procédures communes applicables dans les États membres au retour des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier.

européens et Frontex a étudié la plupart des systèmes utilisés. Les études montrent que l'existence d'un potentiel d'amélioration de la sécurité, d'augmentation de la commodité et de réduction des coûts ne fait aucun doute. Cependant, il est nécessaire de créer et de partager des meilleures pratiques, ainsi que d'harmoniser les procédures pour les contrôles automatisés aux frontières.

Afin de faciliter le partage de connaissances et la création de systèmes et procédures harmonisés, Frontex a créé un groupe de travail avec les experts des États membres. La création de ce groupe constitue un premier pas vers la création d'une norme de gestion des frontières européennes axée sur l'utilisateur.

2.3.5 Assistance administrative

Le volet administratif de Frontex répond en permanence aux besoins croissants des unités opérationnelles de l'Agence. La sécurité a été définie comme un domaine séparé dans l'unité des services administratifs, afin de faire face aux nouveaux besoins consécutifs à la croissance ininterrompue de Frontex. Les besoins étaient liés, par exemple, à la sécurité physique de l'Agence, à la mise en œuvre de nouveaux systèmes liés à la sécurité technique et au développement d'un environnement pour le traitement d'informations confidentielles.

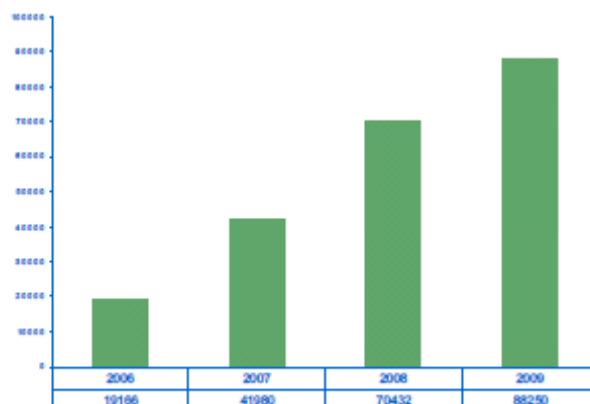
L'augmentation des effectifs ces dernières années et l'éventualité d'une modification du mandat de Frontex sont étroitement liées à la gestion des installations. En 2009, Frontex a négocié la location d'espaces de bureau supplémentaires et a réaménagé ses locaux, afin de les adapter en termes de système de sécurité pour les unités y ayant déménagé. De plus, l'Agence a lancé une étude de faisabilité pour les locaux futurs de Frontex en 2010 et au-delà, lorsque le bail de location des bureaux actuellement occupés viendra à expiration.

Une nouvelle infrastructure audio/vidéo permettant d'organiser des téléconférences en temps réel de haute qualité a été utilisée pour relier le siège social de Frontex avec le centre de coordination internationale du Pirée et les centres de coordination locaux (Lesbos, Samos, Chio et Leros). Le système est utilisé au quotidien à des fins opérationnelles.

3. Récapitulatif des questions budgétaires

3.1 Évolutions budgétaires

Sur le plan financier, l'année 2009 peut être décrite comme une nouvelle année de croissance rapide. Par rapport à 2008, le budget a augmenté de 25 %, pour atteindre 88,3 millions d'euros. Depuis 2006, première année de l'indépendance financière de Frontex, l'augmentation représente un pourcentage de 360 %, si l'on tient compte des budgets finaux. Une telle hausse rapide suscite des difficultés en ce qui concerne la consommation, étant donné que le cycle financier annuel ne coïncide pas avec le cycle opérationnel.



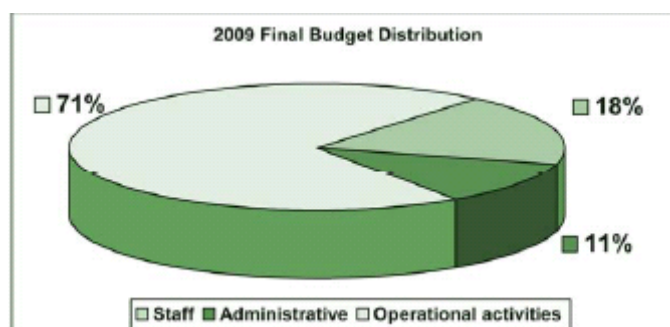
Évolution du budget (en milliers d'euros).

3.2 Crédits 2009

(Tableau: voir l'annexe E)

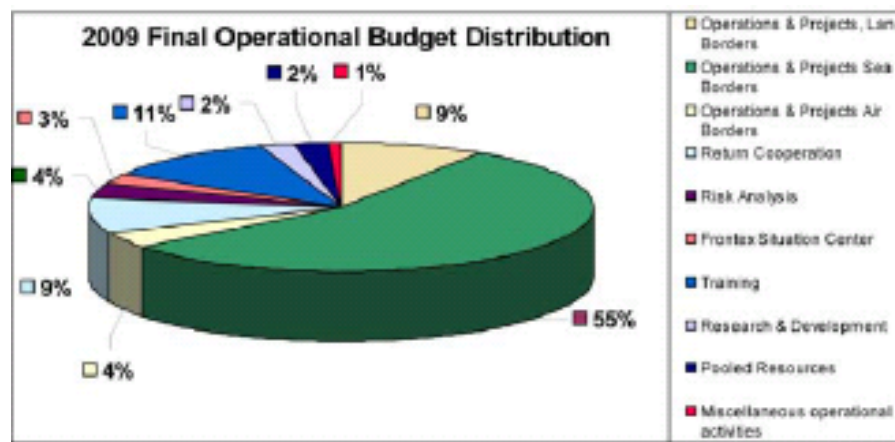
Les crédits initialement prévus pour 2009 ont été modifiés par les transferts effectués avec l'autorisation du directeur exécutif. Il convient toutefois de mentionner que cela reflète également les changements des priorités intervenus en 2009, comme par exemple, le quintuplement du budget relatif à la coopération en matière de retour au cours de l'exercice financier. Globalement, le budget a été alloué en totalité. Uniquement 7 % de ce dernier pourrait ne pas être utilisé.

La ventilation du budget fait apparaître l'importance accordée aux activités opérationnelles. Plus de 70 % des fonds disponibles au titre du budget 2009 ont été affectés à des activités opérationnelles conjointes.



2009 Final Budget Distribution	Ventilation finale du budget 2009
Staff	Personnel
Administrative	Administratif
Operational activities	Activités opérationnelles

En ce qui concerne le budget opérationnel, plus de 55 % des fonds disponibles ont été affectés à des opérations maritimes. Les équipements utilisés dans de telles opérations, tels que les navires et les aéronefs consomment une proportion substantielle du budget. La deuxième partie la plus importante du budget opérationnel 2009 (11 %) a été attribuée aux activités de formation, suivies par la coopération pour le retour et les opérations aux frontières terrestres (chacune 9 %).



2009 Final Operational Budget Distribution	Ventilation finale du budget opérationnel 2009
Operation & Projects Land Borders	Opérations et projets, frontières terrestres
Operation & Projects Sea Borders	Opérations et projets, frontières maritimes
Operation & Projects Air Borders	Opérations et projets, frontières aériennes
Return Cooperation	Coopération relative aux retours

Risk Analysis	Analyse des risques
Frontex Situation Center	Centre de situation Frontex
Training	Formation
Research & Development	Recherche et développement
Pooled Resources	Ressources mises en commun
Miscellaneous operational activities	Activités opérationnelles diverses

En 2009, Frontex a consommé 91 % de son budget disponible de crédits pour engagements. Les différences entre les postes se sont avérées limitées, ce pourcentage s'élevant à 98 % pour le poste 1, à 83 % pour le poste 2 et à 94 % pour le poste 3.

3.3 Normes de contrôle interne

Parmi les efforts fournis par Frontex en vue d'améliorer en permanence l'efficacité et l'efficacités internes, on peut signaler la mise à jour, en 2009, des normes de contrôle interne. Les normes précédentes étaient axées sur la conformité aux règles et aux réglementations, ce qui est important pendant les premières phases de création d'un système de contrôle interne. Cependant, au fur et à mesure que le système de contrôle est amélioré, il faut également mettre l'accent sur l'efficacité et l'efficacités. La mise à jour des normes de contrôle interne en tient compte. De plus, Frontex a évalué l'état actuel du système de contrôle interne en termes de meilleures pratiques et a identifié des mesures pour l'améliorer, au besoin.

3.4 Ressources humaines

(Tableau: voir les annexes F et G)

Frontex a lancé 37 procédures de recrutement en 2009. L'objectif était d'occuper les postes vacants prévus dans le programme de travail 2009. Le nombre d'agents temporaires prévus dans ce programme était de 117. Au cours de l'année 2009, 98 postes ont été pourvus. Les postes restants seront occupés début 2010, étant donné que les personnes sélectionnées ne peuvent occuper leurs postes qu'après l'expiration de la période de préavis auprès de leur ancien employeur. Le nombre d'experts nationaux détachés fin 2009 était égal à 65 et celui d'agents contractuels à 60. L'effectif total de Frontex à la fin de l'année était de 226 personnes.

4. Réussites

4.1 Vigilance

4.1.1 Création du réseau d'analyse de risque des Balkans occidentaux

Depuis la mise en place en 2007 des activités initiales d'analyse de risque axées sur la région des Balkans occidentaux, la coopération et l'échange d'informations avec ces pays ont été prioritaires dans l'agenda de Frontex. Deux ans après, l'échange d'informations entre Frontex et les pays des Balkans occidentaux a été formalisé, sous la forme d'un réseau d'analyse de risque des Balkans occidentaux. La publication de la première évaluation conjointe sur la région des risques d'émigration irrégulière menée par Frontex de concert avec les Balkans occidentaux devrait être publiée en mai 2010.

Cette évolution positive est le résultat d'une série d'efforts de Frontex pour nouer des contacts avec les pays des Balkans occidentaux. Pour commencer, en s'engageant dans le travail de terrain dans le cadre d'un projet financé par la Communauté, en vue de favoriser l'échange d'informations entre les pays des Balkans occidentaux, Frontex a été en mesure de proposer son soutien pour la création de ce réseau. Sur la base des expériences de son réseau d'analyse des risques, Frontex a pu fournir un cadre pour l'activité du réseau d'analyse de risque des Balkans occidentaux, une formation technique sur l'échange de données pour les unités d'analyse de risque des pays des Balkans occidentaux et aider à l'aménagement d'une plateforme pour les échanges d'informations.

Il va sans dire que la réussite de ces développements n'aurait pas été possible sans un fort engagement de tous les pays des Balkans occidentaux, tels que l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, qui ont montré leur totale compréhension du besoin et ont collaboré avec Frontex pour rendre ce réseau opérationnel.

Il faut espérer que les expériences positives de la mise en place et du soutien au fonctionnement de ce réseau régional d'analyse de risque pourront être transposées avec succès aussi à d'autres régions dans le futur proche.

4.1.2 Le guichet unique Frontex

En 2009, Frontex a lancé la version pilote du guichet unique Frontex, un portail internet dont le but est de permettre une prise de conscience des différentes situations, ainsi que de partager des informations liées aux opérations.

Ce portail interactif facilitera la communication et l'échange d'informations futures entre les unités de Frontex, d'une part et entre le siège social de Frontex, les États membres et les tiers, d'autre part.

Le portail permettra un accès 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, aux informations, selon des normes définies et au profit d'utilisateurs prédéfinis et à plus long terme, devrait venir compléter le canal de communication actuel entre le point de contact central de Frontex et les points de contact focaux nationaux.

Afin que le portail puisse profiter aux autorités des frontières nationales, les États membres sont impliqués et le resteront à l'avenir, dans la création et l'opérabilité de FOSS, avec le centre commun de recherche qui a fourni et personnalisé la plateforme FOSS.

4.2 Action

4.2.1 Poséidon 2009

L'application du programme Poséidon 2009 (Poséidon) peut servir de vitrine pour la nouvelle méthodologie de gestion. Poséidon englobe plusieurs projets, à savoir les opérations maritimes, les opérations terrestres et le projet pilote pour les retours. Les activités opérationnelles ont été remaniées courant 2009, selon le nouveau mode opératoire utilisé par les passeurs et les trafiquants. Les experts ont été redéployés au sein du programme Poséidon, mais aussi à partir d'autres opérations conjointes, telles que Nautilus 2009.

Le déploiement d'interprètes parlant plusieurs langues a permis d'identifier des émigrants irréguliers, ainsi que de démasquer un nombre important de personnes se faisant passer pour des ressortissants de pays en guerre civile ou des témoins de violence ethnique. Le travail des interprètes a permis de créer des liens entre les opérations maritimes/terrestres et le projet pilote Attica, axé sur l'assistance aux autorités grecques dans le renforcement des capacités de retour.

Le travail des interprètes et des experts opérationnels a été facilité par la création d'une communication audio/vidéo en temps réel entre le siège de Frontex, le centre de coordination internationale du Pirée et les centres locaux situés dans les îles grecques.

Courant 2009, le flux d'émigrants irréguliers qui traversent les frontières terrestres de la Grèce et de la Bulgarie a chuté de 40 % par rapport à l'année 2008. Le nombre de franchissements irréguliers des frontières maritimes entre la Grèce et la Turquie a chuté de 16 %.

Enfin, des étapes ont été franchies en vue d'une coopération opérationnelle entre les pays voisins. Suite à l'invitation de Frontex, les autorités turques ont nommé un premier contact pour les questions de coordination liées à Frontex. La frontière terrestre faisant partie du programme Poséidon a été enrichie par la participation d'observateurs albanais à la frontière entre la Grèce et l'Albanie.

4.2.2 Projet pilote Attica 2009

L'aide opérationnelle à la Grèce dans le cadre du programme Poséidon a été complétée par le projet Attica de renforcement des capacités de retour. Au cours du dernier trimestre 2009, un bureau de coordination des retours a été créé avec des experts des États membres et des fonctionnaires grecs. Le but du projet était d'aider pour l'identification, l'acquisition de titres de voyage et le retour vers leurs pays d'origine de ressortissants de pays tiers séjournant illégalement. L'accent a également été mis sur l'instauration de procédures nationales liées au retour, ainsi que sur l'amélioration de l'expertise et de la coopération entre les pays tiers.

Le projet pilote a fonctionné pendant trois mois, au cours desquels un centre de coordination des retours opérationnel a été créé, la coopération avec les ambassades nigériane et géorgienne a été facilitée et le processus d'identification a fonctionné correctement. La Grèce a commencé à participer aux opérations conjointes de retour vers le Nigeria et la Georgie avec 22 rapatriés. Le projet sera poursuivi en 2010.

4.2.3 Coopération opérationnelle avec les pays tiers

La participation des autorités des frontières des pays tiers voisins aux opérations conjointes coordonnées par Frontex a été l'une des réalisations les plus importantes de l'année 2009 aux frontières terrestres extérieures.

Non seulement des fonctionnaires de pays voisins ont pris part à la phase de mise en œuvre par l'échange d'informations opérationnelles, mais ils ont également été impliqués dans la planification et dans l'évaluation d'opérations conjointes.

En 2009, les garde-frontières albanais, croates, moldaves, russes, serbes et ukrainiens ont participé activement à six opérations conjointes. Il s'est agi notamment des opérations suivantes:

- des observateurs albanais ont été déployés en Grèce, dans le cadre de l'opération conjointe Saturne;
- des observateurs serbes ont été déployés en Hongrie et des observateurs croates en Slovaquie, dans le cadre de l'opération conjointe Neptune;
- des observateurs ukrainiens et moldaves ont été déployés en Pologne, Slovaquie, Hongrie et Roumanie, dans le cadre de l'opération conjointe Jupiter;
- des officiers ukrainiens et moldaves ont participé aux déploiements d'échange d'expériences et de formations pratiques aux points focaux – frontières terrestres;
- l'opération conjointe Mercure a été mise en œuvre dans la région de Kaliningrad. L'évaluation de cette opération a été effectuée en coopération étroite avec le service des garde-frontières russes.

- l'opération conjointe «*Good Will*» a été planifiée, coordonnée et évaluée de concert par Frontex (États membres) et les services des garde-frontières russes (pays CEI²⁰). Frontex et le BGS russe ont assuré ensemble la mise en œuvre sans heurt des activités opérationnelles et de l'échange d'informations;

Fin 2009, Frontex a invité tous les pays tiers qui entretiennent des relations de travail avec l'Agence aux dénommées «discussions bilatérales». Frontex a présenté son portefeuille opérationnel 2010 et a invité les pays tiers à jouer un rôle actif dans la mise en œuvre des opérations conjointes 2010. La proposition a été reçue avec intérêt par la majorité des invités.

4.3 Interopérabilité

4.3.1 V-aula

L'idée d'une «Virtual Aula» (V-Aula) est née après une évaluation du projet de la Journée européenne de la formation. Le système V-Aula propose un accès aux informations liées aux systèmes de gestion des frontières dans l'UE, les États associés à l'espace Schengen et les pays ayant conclu des accords de travail avec Frontex. L'outil, accessible uniquement aux autorités de police, est une solution conjointe et conviviale permettant de stocker des informations liées aux agences de gestion des frontières (historique, équipement technique, structure, coopération et informations de contact). Il s'agit d'une encyclopédie en ligne pour les garde-frontières, sur les garde-frontières et destinée à des fins d'autoformation et d'information.

Actuellement, 35 pays participent au projet V-Aula. 100 utilisateurs y sont inscrits, même si l'outil est encore en phase d'essai et devrait être officiellement lancé au deuxième semestre 2010. Le rôle de V-Aula, en tant que plateforme permettant de présenter la situation des systèmes de gestion des frontières de l'UE et des États associés à l'espace Schengen a été pleinement rempli.

²⁰ Communauté des États indépendants

En 2009, l'unité de formation de Frontex a atteint son objectif d'harmonisation de la formation et de l'éducation nationales pour les garde-frontières, grâce à 153 cours de formation et séminaires spécifiques, ainsi qu'à la mise en œuvre d'outils de formation communs dans les États membres par des coordinateurs de formations. Cela comprenait, entre autres, «Virtual Aula», la formation des évaluateurs de Schengen (mise sur pied en collaboration avec les experts des ÉM pour apporter les connaissances théoriques et pratiques nécessaires en vue de la réalisation des évaluations de Schengen) et l'interopérabilité du tronc commun de formation.

4.3.2 Biométrie

La gestion efficace des frontières extérieures fait partie intégrante de la stratégie de sécurisation de l'Europe, mais elle est plus ouverte. En outre, la mobilité accrue à travers les frontières extérieures des États membres exige une nouvelle approche pour le contrôle des frontières et la modernisation permanente des méthodes utilisées par les garde-frontières dans leur travail. Les techniques biométriques sont des outils opérationnels qui peuvent faciliter le contrôle aux frontières, en améliorant la sécurité tout en permettant un accès plus facile et plus rapide à l'Europe.

Connaissant l'importance de ce sujet, Frontex et la présidence suisse ont organisé à Varsovie, en octobre 2009, une conférence de deux jours avec pour thème «Les techniques biométriques au service du contrôle des frontières».

Cent trente délégués des États membres, des institutions européennes et de l'industrie ont participé à des débats interactifs sur les aspects techniques et opérationnels des solutions telles que les systèmes de passage automatisé des frontières et les équipements biométriques mobiles, sur le besoin de normes et d'exigences harmonisées et sur les implications de l'utilisation des techniques biométriques pour le respect de la vie privée et la protection des données. Les principaux produits du marché ont été exposés, ce qui a permis aux participants d'acquérir une expérience pratique. Le programme et l'organisation ont été salués par de nombreux participants. La couverture des médias, ainsi que le bouche à

oreille, ont été tels que les autres partenaires qui n'ont pas pu participer manifestent un réel intérêt à participer à des événements futurs du même type.

Affichant complet, avec une liste d'attente supérieure au nombre limité de participants acceptés, la conférence a offert une plateforme exceptionnelle pour l'échange d'expériences et des leçons tirées, ainsi que des aperçus sur la manière dont les techniques biométriques constituent un composant important d'une gestion intégrée efficace des frontières européennes.

5. Annexes

5.1 Annexe A – Liste des membres du conseil d'administration

Pays	Nom	Poste	Institution
Allemagne	M. Peter Christensen	Directeur général adjoint	Ministère fédéral de l'intérieur Service de la police fédérale
Autriche	M. Robert Strondl	Président du conseil d'administration de Frontex Général de brigade Chef du département des questions opérationnelles	Ministère de l'intérieur
Belgique	M. Marc Van Den Broeck	Commissaire divisionnaire Directeur	Police fédérale
Bulgarie	M. Krassimir Petrov	Commissaire général Directeur	Direction de la police des frontières
	M. Zaharin Penov (à compter du 3 septembre 2009)	Commissaire Directeur	Direction de la police des frontières
Chypre	M. Theodoros Achilleos	Commandant en chef surintendant de l'unité Étrangers et immigration	Direction de la police
Commission européenne	M. Jonathan Faull	Directeur général	Commission européenne
	M. Jean-Louis De Brouwer	Directeur général adjoint	Commission européenne
Danemark	M. Hans-Viggo Jensen	Commissaire national adjoint	Police nationale danoise
Espagne	M. Juan Enrique Taborda Alvarez	Commissaire général aux étrangers et aux frontières	Force de police nationale
Estonie	M. Roland Peets	Directeur général	Police et Garde-frontières
Finlande	M. Jaakko Kaukanen	Chef du service finlandais des garde-frontières Lieutenant-Général	Service finlandais des garde- frontières

France	M. Yves Jobic	Sous-directeur des affaires internationales, transfrontières et de la sûreté	Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des collectivités territoriales
	M. Francis Etienne (<i>à compter du 10 mars 2009</i>)	Directeur de l'immigration	Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire
Grèce	M. Konstantinos Kordatos	Général de brigade la police	Direction de la police
	M. Vasileios Kousoutis (<i>à compter du 17 mars 2009</i>)	Général de brigade la police	Ministère de la protection des citoyens Direction de la police grecque Division des étrangers
Hongrie	M. József Bencze	Directeur général de la police nationale	Police nationale hongroise
Italie	M. Vito Cunzolo	Directeur du service de la police des frontières et des étrangers	Ministère de l'intérieur
	M. Felice Addonizio (<i>à compter du 5 mars 2009</i>)	Directeur du service de la police des frontières et des étrangers	Ministère de l'intérieur
Lettonie	M. Gunaras Dabolins	Directeur du service letton des garde-frontières	Garde-frontières
	M. Normunds Garbars (<i>à compter du 8 avril 2009</i>)	Colonel Directeur du service letton des garde-frontières	Garde-frontières
Lituanie	M. Saulius Stripeika	Commandant Général	Service des garde-frontières au service du ministre de l'intérieur de la république de Lituanie
Luxembourg	M. Raoul Ueberecken	Conseiller Justice et affaires intérieures	Représentation du Luxembourg auprès de l'Union européenne
	M. Pascal Schumacher	Conseiller Justice et affaires intérieures	Représentation du Luxembourg auprès de l'Union européenne

Malte	M. Andrew Seychell	Commissaire adjoint Unité spéciale	Direction de la police
	M. Neville Xuereb <i>(à compter du 26 février 2009)</i>	Superintendant	Force de police de Malte Unité spéciale
Pays-Bas	M. Dick Van Putten	Général de corps d'armée	Maréchaussée royale
Pologne	M. Leszek Elas	Lieutenant-colonel des garde-frontières Commandant en chef des garde-frontières	Garde-frontières polonais
Portugal	M. Manuel Jarmela Palos	Vice-président du conseil d'administration de Frontex Directeur général du service des frontières et des étrangers	Service de l'immigration et des frontières
République tchèque	M. Vladislav Husak	Directeur	Direction de la police en charge des étrangers et des frontières
Roumanie	M. Nelu Pop	Inspecteur	Police des frontières roumaine
	M. Ioan Buda <i>(à compter du 25 mai 2009)</i>	Inspecteur	Inspection générale de la Police des frontières roumaine
Slovaquie	M. Tibor Mako	Directeur général Colonel	Bureau des étrangers et des frontières Ministère de l'intérieur de la République slovaque
Slovénie	M. Marko Gašperlin	Directeur adjoint Commissaire supérieur	Ministère de l'intérieur, Direction générale de la police
Suède	M ^{me} Therese Mattson	Commissaire	Chef de la police criminelle nationale

Représentants des États associés à l'espace Schengen			
Islande	M ^{me} . Halla Bergþóra Björndóttir	Expert juridique Police et affaires juridiques	Ministère de la justice et des affaires ecclésiastiques
	M ^{me} Sigrídur Björk Guðjónsdóttir	Commissaire de district	District de police de Sudurnes
Norvège	M. Stein Ulrich	Conseiller en chef du Commissaire national de police Affaires internationales	Direction de la police nationale

Participants invités			
Irlande	M. Edward Martin McLaughlin	Inspecteur commissaire divisionnaire	Bureau national de l'immigration de la police
	M. John O'Driscoll (<i>à compter du 18 septembre</i>)	Chef du bureau	Bureau national de l'immigration de la police
Royaume- Uni	M. Tom Dowdall	Directeur Opérations européennes	Agence des frontières et de l'immigration

5.2 Annexe B - Liste des activités opérationnelles en 2009

Nom	Zone opérationnelle	Durée (jours)	Pays concernés
Points focaux 2009	Frontière terrestre orientale et méridionale (Finlande, Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Slovaquie, Hongrie, Roumanie, Bulgarie, Slovénie, Grèce)	349	Autriche, Allemagne, Roumanie, Slovaquie, Lettonie, Estonie, Slovénie, Espagne, Bulgarie, Hongrie, Pologne, Italie, Lituanie, Finlande, Grèce
Jupiter 2009	Frontière terrestre orientale (Pologne, Slovaquie, Hongrie, Roumanie)	75	Autriche, Belgique, Bulgarie, République tchèque, France, Allemagne, Pologne, Roumanie, Finlande, Grèce, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pays-Bas, Slovénie, Slovaquie, Italie, Portugal, Moldavie, Ukraine
Neptune 2009	Frontière terrestre orientale et méridionale (Slovénie, Hongrie, Roumanie, Bulgarie)	60	Autriche, Belgique, Bulgarie, Estonie, Allemagne, Grèce, Italie, Royaume-Uni, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Roumanie, République tchèque, Chypre, Finlande, France, Slovaquie, Croatie, Serbie
Saturne 2009 (Partie du programme Poséidon)	Grèce, Bulgarie	116	Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Italie, Lituanie, Lettonie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Slovaquie, Espagne
Uranus 2009	Frontière terrestre orientale et méridionale (Finlande, Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Slovaquie, Hongrie, Roumanie, Bulgarie, Slovénie, Grèce)	56	Autriche, Bulgarie, Estonie, France, Allemagne, Hongrie, Italie, Roumanie, Slovaquie, Chypre, Danemark, Pays-Bas, Portugal, Belgique, Lituanie
Mercure 2009	Frontière terrestre orientale (Lituanie et Pologne) Frontière terrestre méridionale (Slovénie)	13	Autriche, Estonie, Allemagne, Finlande, Lituanie, Pologne, Roumanie
Good Will 2009	Frontière terrestre orientale (Roumanie, Hongrie, Slovaquie, Pologne)	16	Norvège, Finlande, Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne
Long Overstayers 2009	Frontière terrestre orientale et méridionale (Finlande, Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Slovaquie, Hongrie, Roumanie, Bulgarie, Slovénie, Grèce)	29	Finlande, Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Slovaquie, Hongrie, Roumanie, Slovénie, Hongrie, Grèce, Autriche, Belgique, Espagne, Italie, Pays-Bas,

MER			
Nom	Zone opérationnelle	Durée (jours)	Pays concernés
RP Poséidon 2009	Méditerranée orientale	365	Autriche, Belgique, Bulgarie, Danemark, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Italie
(partie maritime)			Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Royaume-Uni
EPN-Héra 2009	Eaux de l'océan Atlantique entre les pays d'Afrique du Nord-ouest et les Îles Canaries	365	Danemark, France, Luxembourg, Italie, Portugal, Espagne
EPN-Nautilus 2009	Méditerranée centrale	172	Belgique, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Italie, Luxembourg, Malte, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni
EPN-Hermès 2009	Méditerranée centrale	184	France, Allemagne, Italie, Norvège, Portugal, Slovaquie, Espagne
EPN-Minerve 2009	Méditerranée occidentale	39	Autriche, Belgique, Finlande, France, Allemagne, Malte, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Espagne
EPN-Indalo 2009	Méditerranée occidentale	50	Belgique, France, Allemagne, Italie, Portugal, Espagne
EPN-Points focaux 2009 (partie maritime)		54	Estonie, Allemagne, Lettonie, Pologne, Portugal, Roumanie
EPN-Renforcement alpha	Côte méridionale de l'océan Atlantique (Espagne et Portugal)	30	Lettonie, Portugal, Espagne
Zeus 2009	Ports maritimes des ÉM participants	33	Autriche, Belgique, Bulgarie, Danemark, Estonie, Finlande, Allemagne, Hongrie, Italie, Lituanie, Lettonie, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède

Air			
Nom	Zone opérationnelle	Durée	Pays concernés
Opération conjointe Hammer 2008 4e phase	19 aéroports	Février 08	Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, République tchèque, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Italie, Islande, Irlande, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Espagne, Slovénie, Suède, Royaume-Uni
Opération conjointe Hammer 2008 4e phase	19 aéroports	Mars 08	Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, République tchèque, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Italie, Islande, Irlande, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Espagne, Slovénie, Suède, Royaume-Uni
Opération conjointe Zeus 2009	24 aéroports	Avril/mai 2009	Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, République tchèque, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Italie, Islande, Irlande, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Espagne, Slovénie, Suède, Royaume-Uni
Opération conjointe Hubble 2009	19 aéroports	Juin 09	Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, République tchèque, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Italie, Islande, Irlande, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Espagne, Slovénie, Suède, Royaume-Uni
Opération conjointe Points focaux 2009	12 aéroports	Toute l'année	Autriche, Belgique, République tchèque, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Italie, Lettonie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Espagne
Opération conjointe Hammer 2009 1er phase	41 aéroports	Septembre 09	Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, République tchèque, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Italie, Islande, Irlande, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Espagne, Slovénie, Suède, Royaume-Uni
Opération conjointe Hammer 2009 2ème phase	30 aéroports	Octobre 09	Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, République tchèque, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Italie, Islande, Irlande, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Espagne, Slovénie, Suède, Royaume-Uni
Opération conjointe Hammer 2009 3ème phase	37 aéroports	Novembre/décembre 2009	Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, République tchèque, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Hongrie, Italie, Islande, Irlande, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Espagne, Slovénie, Suède, Royaume-Uni
Projet pilote Argonautes	s/o	Janvier/ septembre	Autriche, Finlande, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Suisse, Royaume-Uni
Manuel de référence projet pilote	s/o	Janvier/ septembre	Belgique, Allemagne, France, Lituanie, Pologne, Portugal, Roumanie, Espagne, Slovénie, Suède.

Opérations de retour conjointes			
Destination	État membre organisateur	État membre participant	Nombre de rapatriés
Nigeria	Irlande et Royaume-Uni	IE, UK, DE, CH	86
Équateur et Colombie	Espagne	ES, FR, IT	98
Nigeria	Italie	IT, ES, MT, FR, PL, CY	51
Nigeria	Autriche	AT, BE, DE, LV, SE, CH	38
Géorgie	Autriche	AT, UK, IE	8
Mongolie	Suède	SE, AT, CZ	61
Nigeria et Cameroun	Pays-Bas	NL, DE, PL, SE, BE, FR, ES, AT	52
Kosovo et Albanie	France	FR, AT, IS, SE, NO	47
Côte d'Ivoire et Togo	Suisse	CH, DE	6
Nigeria	Irlande	IE, UK, MT, LU, ES, SK	62
Kosovo et Albanie	Autriche	AT, FR, NL	32
Nigeria	Italie	IT, FR, GR, ES	40
Nigeria	Suisse	CH, FR, IE, PL	29
Nigeria	Autriche	AT, RO, CY, NL, PL, FI, DE, NO, SE	35
Vietnam	Allemagne	DE, PL	112
Géorgie et Arménie	Autriche	AT, SE, ES, FR, IE, PL	42
Nigeria	Royaume-Uni	UK, IE, CZ, NO, PL	96
Nigeria	Pays-Bas	NL, DE, FR, UK, ES, PL, IT, AT	50
Géorgie et Arménie	Autriche	AT, DE, PL, ES	14
Nigeria	Autriche	AT, DE, FI, CZ, PL, IE, CH, FR	50
Kosovo et Albanie	Autriche	AT, FR, SE, LU	50
Colombie et Équateur	Espagne	ES, FR, IT	85
Nigeria	Italie	IT, AT, DE, FR, NL, CY, GR	50
Géorgie	Suisse	CH, FR, PL	30
Nigeria et Gambie	Autriche	AT, DE, NO, SE	30
Nigeria	Irlande	IE, NO, HU, SI	58
Mongolie	Suède	SE, AT	63
Nigeria	Italie	IT, FR, DE, HU, NL, NO, ES	47
Nigeria	Autriche	AT, GR	23
Géorgie	France	FR, ES, AT, GR, PL	51
Kosovo et Albanie	Autriche	AT, IS, FR, DE, HU	74
Nigeria	Irlande	IE, AT	52

5.3 Annexe C – Analyse comparative des opérations conjointes 2009-2008

** Chiffres entre parenthèses: 2009/2008*

5.3.1 Frontières terrestres

Malgré la participation déjà très satisfaisante des ÉM/États associés à l'espace Schengen en général (26/26 pays), davantage d'ÉM ont démontré un intérêt pour accueillir des opérations conjointes (15/13). Cet engagement accru s'est également reflété par une augmentation d'environ 5 % du nombre de jours opérationnels. L'efficacité de chaque opération conjointe aux frontières terrestres est indiquée par les experts déployés avec des tâches de surveillance, des experts pour faire fonctionner l'équipement technique et des experts avec des tâches de contrôle aux frontières, ainsi que des tâches dans la «deuxième ligne», suite à des arrestations. Pour ces opérations conjointes, plus de 550 experts ont été déployés vers différentes zones opérationnelles, soit 50 % de plus que l'année précédente. Les mesures de contrôle aux frontières ont été bien soutenues par le déploiement de moyens techniques, en particulier quelques appareils de plus (16/10), ainsi que des appareils photo, des équipements de vision nocturne et des détecteurs de battements cardiaques. Pour toutes les opérations conjointes aux frontières terrestres, 40 dispositifs techniques de ce type (contre 12 en 2008) ont été utilisés, ce qui peut être considéré comme une grande amélioration de l'efficacité.

Une augmentation du budget de 100 % a été accordée à toutes les opérations conjointes aux frontières terrestres, ce qui a permis la mise en œuvre réussie de ces activités et en particulier les moyens aériens.

L'intensité de ces activités de contrôle aux frontières a été obtenue en augmentant la participation des pays tiers voisins (6/3) et en étendant la coopération à d'autres institutions, telles que les autorités des douanes ou la représentation des sociétés de transport.

Étant donné l'intensification des opérations conjointes et la tendance générale à la diminution des flux migratoires, il est compréhensible que l'effet de prévention pendant les opérations conjointes ait pu agir sur le nombre des émigrants irréguliers, qui a diminué d'environ 30 %.

Malgré les progrès accomplis, il reste des possibilités d'amélioration, en particulier en ce qui concerne l'adéquation des compétences et des profils des experts, le flux de communication et l'utilisation d'équipements techniques. Pour s'améliorer encore, les facteurs critiques sont entre autres la préparation des pays hôtes et le niveau d'engagement.

5.3.2 Frontières aériennes

Il convient de noter une forte augmentation de l'intensité opérationnelle. Le nombre de jours opérationnels a doublé par rapport à 2008. Le nombre de pays participants n'a pas changé en principe, tandis que le nombre de fonctionnaires déployés a légèrement diminué (456/493). Ceci s'explique par les capacités limitées de certains ÉM d'accueil pour recevoir les nombreux fonctionnaires invités. La nouvelle opération conjointe Hubble, axée sur les flux d'émigration irrégulière en provenance des principaux aéroports plaques tournantes des pays tiers est venue compléter l'opération conjointe Hammer en cours. La coopération avec EUROPOL a été améliorée. EUROPOL a activement participé aux opérations conjointes par le biais d'un apport d'éléments pour l'analyse et l'échange d'informations entre les ÉM participants. La coopération avec Interpol a été établie en vue d'échanger des informations et des expériences sur l'identification de titres de voyage falsifiés. Les opérations conjointes ont pu profiter du système FADO, outil supplémentaire qui a contribué aux résultats des activités opérationnelles. Le secteur des frontières aériennes s'est consacré à améliorer la qualité des fonctionnaires invités déployés dans la zone opérationnelle. Le niveau de surveillance du trafic de passagers NON-Schengen a été élevé dans les aéroports participant dans les opérations conjointes (90 %/80 %). Les opérations conjointes ont en outre mis en place un concept souple de type RA, qui permet une réponse opérationnelle rapide aux nouvelles tendances, grâce à la création d'un mécanisme de collecte et d'analyse hebdomadaire des données provenant des aéroports les plus importants des ÉM/États associés à

l'espace Schengen ayant des connexions avec des pays hors de l'espace Schengen. Il est nécessaire, en même temps, d'améliorer les capacités des ÉM à recevoir et à héberger un grand nombre de fonctionnaires invités, ainsi que d'augmenter les compétences de ces fonctionnaires.

5.3.3 Frontières maritimes

- Remarques générales: On a observé une forte augmentation prometteuse d'ÉM/États associés à l'espace Schengen (26/21). Les raisons de cette augmentation sont en partie liées à l'extension de l'opération conjointe Points focaux aux frontières maritimes, ainsi qu'à la mise en œuvre de l'opération conjointe Zeus, la coopération opérationnelle entre les aéroports et les ports maritimes permettant de traiter le phénomène des faux marins. A été particulièrement remarquable la volonté et la contribution des ÉM pour accueillir des opérations aux frontières maritimes. Le nombre global de jours opérationnels, toutes opérations confondues, a augmenté de 50 % (1 322/883) et le nombre d'heures opérationnelles a plus que doublé en ce qui concerne les bateaux côtiers et les navires. Cependant, on a observé une diminution de 20 % dans l'utilisation des patrouilleurs (OPV). Le nombre d'heures opérationnelles des moyens aériens n'a pas significativement changé et a stagné à environ 3 000. Les raisons possibles pour expliquer ces résultats et l'utilisation des moyens par rapport à 2008, sont une diminution significative du flux migratoire sur toutes les voies identifiées (de plus d'un tiers) et une variation géospatiale entre différentes opérations conjointes, dont certaines ont été mises en place à proximité des eaux territoriales ou dans des zones adjacentes aux ÉM, ce qui expliquerait la moindre utilisation des patrouilleurs.

Le nombre d'experts déployés a légèrement augmenté, ainsi que la durée totale du déploiement: plus de 11 000 hommes jours (une augmentation d'environ 50 %), démontrant ainsi la contribution et la solidarité de l'UE. Les opérations maritimes ont bénéficié d'un budget de 34,4 millions d'euros, 56 % du budget affecté étant utilisé pour financer les moyens de divers ÉM d'accueil (opérant dans certains cas dans des pays tiers). Les organisations et agences internationales ont davantage participé qu'en 2008.

En 2009, les opérations aux frontières maritimes ont été plus efficaces que les années précédentes, non seulement du fait de l'augmentation de la durée et de la surveillance intensive, mais aussi en raison du nombre plus élevé de vies sauvées, de la réduction des flux migratoires, de la détection d'un nombre plus important de passeurs et de l'amélioration de la collecte d'informations avec la participation d'équipes de débriefing.

- Au cours de Poséidon 2009, des interprètes déployés en mer ont assisté les autorités locales, ce qui a permis d'améliorer grandement le processus d'identification. En outre, les résultats des interprètes déployés ont montré que moins de 10 % des émigrants interrogés ont décliné leur nationalité d'origine (plus de 3 000 entrevues). Le nombre d'experts déployés et les moyens techniques ont sensiblement augmenté. 21 ÉM ont participé à l'opération conjointe avec 152 experts ayant fourni 2 680 hommes jours aux activités opérationnelles. Plus de 20 types différents de navires de surface ont été déployés (4 patrouilleurs, 6 CPV et 13 CPB) en provenance de 5 ÉM, qui ont permis d'effectuer plus de 11 000 heures de patrouille. De plus, 6 avions et 4 hélicoptères ont participé à 802 heures de patrouille. Cette implication élevée de moyens et d'experts a contribué à faire diminuer les flux migratoires (16 % de moins par rapport à 2008). La mise en place du nouveau système de vidéoconférence à Frontex a permis d'organiser de telles réunions entre les LCC, l'ICC et Frontex. Seules 38 % du nombre total de détections d'immigrants irréguliers dans la zone opérationnelle ont eu lieu en mer et 62 % dans les terres. Les principaux objectifs opérationnels de l'opération conjointe ont été atteints, mais il est clair qu'il faut resserrer la coopération entre les autorités locales.
- Grâce à la mise en œuvre permanente de l'opération conjointe Héra 2009 et à une meilleure coopération des pays africains impliqués, on a remarqué une diminution importante du nombre d'émigrants arrivant aux Îles Canaries (environ 2 280/9 200), ainsi que de ceux arrêtés sur le lieu de départ. Une surveillance aérienne et maritime optimisée à proximité des territoires du Sénégal et de la Mauritanie, complétée par la coopération policière et des

campagnes d'information, a entraîné la diminution considérable d'émigrants et a permis de sauver des vies humaines. Malgré ces réussites nettes, la participation d'un nombre plus élevé d'ÉM permettrait de fortement augmenter l'efficacité et les résultats.

- Au cours de l'opération conjointe Nautilus 2009, on a observé une diminution remarquable de ressortissants de pays tiers arrivant à Malte. Cependant, un obstacle significatif à l'efficacité de l'opération conjointe réside dans les interprétations différentes du droit international de la mer par les ÉM et de la définition de la zone opérationnelle. Ce problème a limité la contribution des ÉM à l'opération conjointe par des navires de surface. Au total, 13 experts de 11 ÉM ont prêté assistance aux autorités locales pour interroger et identifier les émigrants irréguliers.
- Malgré ces problèmes, des améliorations ont été apportées à la formation d'avant-déploiement et à l'orientation du travail des experts déployés à des fins de renseignement. En considérant et résumant tous les facteurs internes et externes de l'opération conjointe, son efficacité n'a pas été améliorée par rapport à 2008.
- En raison de l'accord bilatéral entre l'Italie et la Libye, le nombre de personnes provenant de Libye, ainsi que le nombre d'émigrants décédés en mer a considérablement diminué pendant l'opération conjointe Hermès 2009. En outre, les prémices de la coopération avec l'Algérie s'annoncent prometteuses. Frontex a déployé pour la première fois des médiateurs culturels, afin de prêter assistance aux fonctionnaires invités lors des processus d'interrogation, d'interprétation et d'identification. Des améliorations ont été apportées à la formation d'avant-déploiement et à l'orientation du travail des experts déployés à des fins de renseignement. 18 experts de 7 ÉM ont été déployés dans des opérations conjointes. Comme dans le cas de l'opération conjointe Nautilus, des interprétations divergentes du droit international de la mer ont limité la contribution des ÉM à l'opération conjointe par des navires de surface. Si on ajoute aux facteurs déjà mentionnés, la durée de 6 mois de la phase opérationnelle, on peut estimer que l'efficacité de l'opération conjointe a

augmenté. Après le lancement différé de l'opération conjointe Minerve 2009, l'implication et la participation de toutes les autorités espagnoles ont été actives. Cependant, une amélioration de la coordination et de la coopération internationale est à recommander. En raison du déploiement des équipes maître-chien spécialisées dans la détection des personnes cachées, on a observé une réduction du nombre d'émigrants essayant de rentrer de manière irrégulière dans l'UE. De plus, on a observé une réduction significative du nombre d'émigrants arrêtés dans les ports espagnols (environ 400/840), en partie grâce à la meilleure performance des contrôles aux frontières sur le lieu de départ du fait de la coopération des autorités espagnoles avec leurs homologues marocains. En tenant compte de tous les facteurs internes de l'opération conjointe (et en résumant ces derniers), son efficacité a stagné par rapport à 2008.

- La création d'équipes d'experts mobiles lors de l'opération conjointe Indalo 2009, en vue de réaliser des interrogations après l'arrivée des émigrants, a permis d'assouplir l'approche du processus d'identification. Les autorités espagnoles ont désigné un officier du renseignement à l'ICC, dont le rôle a été bénéfique pour la collecte de renseignements et pour l'assistance aux équipes d'experts mobiles. La participation active des ÉM à l'opération conjointe avec 7 navires de surface, 6 appareils aériens et 31 experts de 6 ÉM a contribué à la réussite de l'opération conjointe. On peut donc considérer que l'opération a été un succès, en tenant compte de la durée de la phase opérationnelle, de l'identification de 10 passeurs et de la détection de plus de 750 émigrants irréguliers. Le manque de coopération avec l'Algérie est actuellement souligné en tant qu'obstacle pour les activités opérationnelles.
- Deux activités spéciales ont été menées dans le cadre des programmes opérationnels de Frontex. En premier lieu, la mise en œuvre de l'opération conjointe Points focaux maritimes (faisant partie du programme Points focaux) a démarré le 14 septembre 2009, d'abord dans les régions névralgiques de la mer Méditerranée et de la mer Noire. Certains résultats durables escomptés ont déjà été obtenus, tels que la création de manuels pratiques fournissant des

informations pour une assistance opérationnelle sur mesure, mais aussi le partage d'expériences venant soutenir l'établissement de LCC au fonctionnement bien rôdé. En deuxième lieu, pendant la phase d'activation de 4 semaines dans la zone EPN-Alpha, la coordination régulière de la sécurité maritime entre le Portugal et l'Espagne a été renforcée avec l'aide de Frontex, ce qui a contribué à la poursuite du développement du NCC établi.

- Afin d'augmenter la sensibilisation des garde-frontières à l'abus des visas de transits, des documents de marins et des «fausses agences maritimes» dans les ÉM/États associés à l'espace Schengen, Frontex a mis en place l'opération conjointe Zeus 2009, impliquant 35 experts de 18 ÉM. La coopération avec le BSRBCC a été renforcée grâce à la participation active de la quasi-totalité de ses membres, avec l'Allemagne en tant que pays d'accueil et incluant aussi la Fédération de Russie. La création d'un manuel pratique vise à aider les garde-frontières dans leur travail de routine. Les premiers pas de l'UE et de la coopération inter-agences ont été faits avec l'accès aux bases de données maintenues par l'EMSA, qui pourrait aider à lutter efficacement contre ce type particulier de délit en matière d'immigration. L'un des autres progrès d'une importance similaire a été la coopération et le partage d'informations sur le trafic correspondant entre les autorités des aéroports et des ports.

5.4 Annexe D – Liste des stages de formation organisés en 2009

Nom	Description des activités	États membres concernés
Formation des coordinateurs nationaux	Trois conférences de coordinateurs ont eu lieu en 2009.	Tous
Formation des équipages aériens	32 stages/activités de formation différents (<i>Crew Resource Management</i> , survie en mer, formation à la coordination aéronavale et échange d'équipages) ont eu lieu de janvier à décembre 2009.	22
Formation standardisée de maîtres-chiens	Quatre réunions ont été organisées depuis janvier 2009. Un atelier manuel de maîtres-chiens s'est déroulé à Iasi, en Roumanie en janvier 2009. Deux ateliers de traduction ont été organisés à Traiskirchen et à Vilnius. La réunion d'évaluation a eu lieu à la fin de l'année.	22
Tronc commun de formation	Sept réunions ont été organisées en 2009 pour le tronc commun de formation y compris des réunions pour l'outil de mesure, de sous-directeurs et d'évaluation. Des réunions bilatérales avec des pays tiers ont été organisées pour discuter des conditions de mise en œuvre du tronc commun de formation.	16
Programmes de niveau intermédiaire	11 réunions (y compris la réunion inaugurale du CMC, trois réunions de groupes de travail et deux réunions d'étape).	18
Stage de niveau intermédiaire	10 réunions (y compris deux stages pilotes de niveau intermédiaire et trois réunions d'évaluation).	20
Formation concernant la détection des faux papiers	Cinq réunions concernant la détection de faux papiers se sont déroulées en 2009. Les réunions avec BSRBCC se sont déroulées en juillet.	15
Détection des voitures volées	5 réunions (y compris des ateliers sur l'activité de démultiplicateurs – traducteurs et feuille de route du projet) entre avril et novembre 2009 il y a eu 22 formations nationales d'une semaine sur la détection de voitures volées organisées par 6 EM.	10
Élaboration de la formation des RABIT	4 stages de formation de RABIT.	19
EUTD 2009	Cinq réunions concernant EUTD 2010 (test de VAula et apprentissage en ligne).	22
Réunion des académies partenaires	Deux conférences ont eu lieu avec des représentants des académies partenaires en 2009.	9
Formation pays tiers	Trois réunions ont eu lieu jusqu'en décembre. Conférence inaugurale et promotion des droits de l'Homme auprès des garde-frontières. La formation «Droit de la mer» a eu lieu en décembre.	14
Formation sur les opérations conjointes de retour à l'intention des agents	2 réunions ont été organisées en 2009, une réunion d'évaluation s'est tenue en février 2009. La deuxième réunion sur les opérations conjointes de retour s'est tenue en novembre.	5
Formation linguistique	7 réunions concernant la formation linguistique ont été organisées en 2009.	10

5.5 Annexe E – Crédits 2009 (y compris recettes affectées)

Poste budgétaire (montants en milliers d'euros)	Budget d'origine 2009 (A)	Budget		Transfert de crédits (C)	Crédits		Engagements exécutés (E)	Paiements exécutés		Reports			Non utilisés (J)=(D)-(E)-(H)		
		modifié (B)			disponibles (D)=(A)+(B)+(C)	(E)/ (D)		(F)/ (C)	Automatiques (G)	Non automatiques (H)	Total (I)=(G)+(H)				
Titre 1 Personnel	15 956			0 %	15 956	15 461	97 %	15 106	95 %	353		353	2 %	495	3 %
Titre 2 Autres dépenses administratives	10 044		0	0 %	10 044	6 558	65 %	4 773	48 %	1 785		1 785	18 %	3 486	35 %
Titre 3 Activités opérationnelles	57 250	5 000	0	0 %	62 250	57 990	93 %	34 290	55 %	23 700	1 536	25 235	41 %	2 725	4 %
3000 Opérations et projets, frontières terrestres	4 250		1 530		5 780	5 780	100 %	3 288	57 %	2 491		2 491	43 %	0	0 %
3010 Opérations et projets, frontières maritimes	34 000	2 100	-1 750		34 350	34 350	100 %	23 088	67 %	11 263		11 263	33 %	0	0 %
3020 Opérations et projets, frontières aériennes	2 650		-26		2 624	2 624	100 %	1 040	40 %	1 584		1 584	60 %	0	0 %
3050 Coopération opérations de retour	3 250	2 000	246		5 496	5 496	100 %	3 864	70 %	1 632		1 632	30 %	0	0 %
310 Analyse des risques	1 400	400	400		2 200	1 434	65 %	560	25 %	874	453	1 327	60 %	313	14 %
311 Centre de situation Frontex	650		1 000		1 650	525	32 %	108	7 %	417	1 082	1 500	91 %	42	3 %
320 Formation	6 300	500			6 800	5 426	80 %	1 499	22 %	3 927		3 927	58 %	1 374	20 %
330 Recherche et développement	1 400				1 400	1 313	94 %	105	8 %	1 208		1 208	86 %	87	6 %
340 Ressources mises en commun	1 400				1 400	892	64 %	598	43 %	294		294	21 %	508	36 %
350 Activités opérationnelles diverses	1 950		-1 400		550	150	27 %	140	25 %	10		10	2 %	400	73 %
Grand total budget ordinaire	83 250	5 000	0		88 250	80 009	91 %	54 169	61 %	25 838	1 536	27 373	31 %	6 705	8 %
Titre 4 Groupe de pays principaux pour les opérations de retour conjointes	813			0 %	813	813	100 %	490	60 %	323		323	40 %	0	0 %

* Le poste 4 est appelé dépense affectée: subvention spéciale octroyée par la Commission européenne réservée pour l'action «Groupe de pays principaux pour les opérations de retour conjointes», au titre des actions préparatoires au retour 2007.

Extrait de l'annexe de la convention de subvention JLS/2007/MMSiA/Return/014:

«... Afin de permettre à Frontex de jouer un rôle plus proactif dans l'aide qu'il apporte aux États membres pour la planification des opérations de retour conjointes, Frontex a l'intention d'établir un groupe de pays principaux possédant une expérience dans l'organisation d'opérations nationales à grande échelle ou conjointes de retour. Cette mesure a pour objectif de réunir les pays qui sont désireux de mener une collaboration plus étroite et plus directe avec d'autres États membres et Frontex et souhaitent jouer un rôle important auprès des pays dans l'organisation d'opérations de retour conjointes et participer activement aux activités préparatoires dans ce domaine.

Un autre objectif consiste à déterminer les pays de destination en se basant sur les besoins et possibilités réelles de retour, et non pas choisir les pays de destination pour ces opérations plusieurs mois à l'avance. En outre, les efforts porteraient sur l'identification des possibilités plutôt que des besoins car, si les États membres ont des besoins importants, seulement certains d'entre eux sont réalisables.

Par conséquent, l'identification viserait les nationalités susceptibles d'être rapatriées; à savoir les cas où il est possible d'obtenir des documents de voyage et où les pays tiers concernés acceptent les opérations de retour conjointes. En outre, deux réunions opérationnelles seraient organisées pour déterminer les pays de destination...».

5.6 Annexe F - Effectifs

Nom de l'unité	2007				2008				2009				TOTAL
	AA	CA	TA	SNE	AA	CA	TA	SNE	AA	CA	TA	SNE	
Opérations conjointes	0	1	8	33	0	7	12	31	0	10	19	33	62
Services administratifs	3	7	10	0	0	20	18	0	0	26	20	0	46
Analyse des risques	1	1	5	12	0	2	13	17	0	3	12	14	29
Soutien exécutif	0	2	6	3	0	3	8	3	0	3	10	5	18
Finances et achats	1	3	7	0	0	3	9	0	0	5	9	0	14
Formation	0	1	2	6	0	2	4	5	0	2	5	4	11
Centre de situation	0	0	1	0	0	3	1	2	0	4	6	3	13
Ressources mises en commun	0	0	2	3	0	0	2	3	0	1	2	4	7
Recherche et développement	0	1	2	4	0	1	1	3	0	1	7	2	10
Affaires juridiques	0	1	1	0	0	1	2	2	0	1	3	0	4
Audit interne et gestion de la qualité	0	0	1	0	0	2	1	0	0	1	2	0	3
Direction	0	0	2	0	0	0	5	0	0	3	5	1	9
TOTAL	5	17	47	61	0	44	76	66	0	60	100	66	

AA – Agents auxiliaires, **CA** – Agents contractuels, **TA** – Agents temporaires,

SNE – Experts nationaux détachés

5.7 Annexe G – Mouvements du personnel

Catégorie et Grade	2008				2009	
	Tableau des effectifs		En poste au 31.12.2008		Tableau des effectifs	
	Permanents	Temporaires	Permanents	Temporaires	Permanents	Temporaires
AD16	0	0	0	0	0	0
AD15	0	1	0	1	0	1
AD14	0	1	0	1	0	1
AD13	0	6	0	3	0	6
AD12	0	3	0	5	0	3
AD11	0	8	0	7	0	9
AD10	0	7	0	7	0	8
AD9	0	1	0	1	0	1
AD8	0	21	0	14	0	36
AD7	0	1	0	1	0	2
AD6	0	3	0	0	0	4
AD5	0	3	0	3	0	2
Total AD	0	55	0	43	0	73
AST11	0	0	0	0	0	0
AST10	0	0	0	0	0	0
AST9	0	0	0	0	0	0
AST8	0	5	0	5	0	5
AST7	0	8	0	7	0	9
AST6	0	6	0	4	0	7
AST5	0	12	0	8	0	15
AST4	0	3	0	3	0	3
AST3	0	5	0	5	0	5
AST2	0	0	0	0	0	0
AST1	0	0	0	0	0	0
Total AST	0	39	0	32	0	44
Grand total	0	94	0	75	0	117



Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne

European Agency for the Management of Operational Cooperation at the External Borders of the Member States of the European Union

Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne